



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Aix-en-Provence, le 12 OCT. 2023

SNIA Sud-Est

DDTM - 06

Bureau Gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques

Service ADS

Nos réf. : 25933

Vos réf. :

Affaire suivie par : Emmanuel BOISSIERE

Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 42 33 78 32

Mail : Transmis via AVIS'AU

Objet : Avis DGAC sur PC00608823S0212 – REGIE EAU D'AZUR

En application du Code l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le dossier de demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** cité en objet reçu le 29/08/2023.

Le projet situé 333 promenade des Anglais à Nice prévoit la destruction partielle/totale des bâtiments du complexe existant afin de construire une nouvelle station d'épuration des eaux usées innovante et contemporaine (Haliotis 2).

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement : n'impacte pas les servitudes**
- **Servitudes radioélectriques : n'impacte pas les servitudes**
-

Toutefois, nous rappelons que le propriétaire devra d'assurer que les végétations soient entretenues régulièrement afin qu'aucun impact sur les servitudes aéronautiques ne soit présent.

Par ailleurs, le bâtiment le plus près de l'aérodrome dont la hauteur culminera au plus près des servitudes aéronautiques nécessitera une implantation contrôlée par un géomètre ainsi qu'un contrôle altimétrique de la construction à chaque étape de celle-ci dans le but de s'assurer de la conformité de la construction vis-à-vis des servitudes aéronautiques.

La DGAC pourra se retourner contre le maître d'ouvrage et faire procéder à la mise en conformité de son ouvrage en cas d'anomalies.

Concernant les moyens de levages utilisés durant la phase de construction, il est demandé à ce que nos services soient consultés durant la phase de préparation de chantier.

Aucun déchet de chantier ne devra être susceptible de s'envoler vers les pistes.

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques

Khadim DJITTE

